

Livret - règlement intérieur

Saison 2024-2025



Sommaire

- **Règlement intérieur**
- **L'encadrement, les jours et les horaires d'entraînement**

Le comité directeur

Président : Fabrice MORILHAT

Vice-président : Hubert MOUTOU

Secrétaire : Arthémise MOUTOU

Trésorier : Daniel PHILIPPE

Trésorier adjoint : Jean LAURET

Membres : Mélisande LEBLE, Cédrine ZOPIRE, Aurélie BERTRAND,
Antoine ODON, Stéphane BLOTIERE, Christian PAINDAVOINE

Contacts :

Courriel : bdna97411@gmail.com

Site internet : <http://bois-de-neffles974-athletisme974.com/>

0692 26 39 52

Mots du président

Cher(e) athlète,

La saison d'athlétisme 2024-2025 vient de commencer, le club a le plaisir de vous remettre ce livret, qui vous permettra d'avoir les informations utiles à votre adhésion.

Le comité directeur profite de cette occasion pour souhaiter à certains la bienvenue et à tous une belle saison sportive, avec pleine de réussites.

N'hésitez pas à porter haut les couleurs du club !

Vive BNA !

REGLEMENT INTERIEUR

POUR LA SAISON SPORTIVE 2024 /2025

Toute adhésion à une association nous confère des droits, mais également des devoirs dans l'intérêt commun et par rapport à notre mission prioritaire, qu'est la formation et l'éducation des jeunes et moins jeunes.

Article 1) la licence est obligatoire. En aucun cas, nul ne peut prétendre à l'accès à notre discipline sportive, au sein de nos structures (entraînements, stages, déplacements et compétitions) tant qu'il n'est pas licencié pour l'année sportive en cours.

Article 2) Une attestation médicale est obligatoire et doit être à jour lors de l'inscription. Il atteste de votre bon état de santé, sans contre-indication particulière à la pratique de l'activité sportive Athlétisme.

Article 3) pour les familles ayant plusieurs enfants licenciés au club, un tarif dégressif est proposé par le club (voir fiche d'inscription), des facilités de paiement sont de même accordées.

Article 4) EN CAS D'ACCIDENT survenu au cours des entraînements, stages ou compétitions, les parents ou les licenciés eux-mêmes doivent suivre les consignes de la compagnie d'assurance, liés à la licence. **Fournir tous les justificatifs et expédier les documents dans les délais prévus.** Voir sur le site de la fédération, rubrique formulaire en ligne de déclaration d'accident « individuelle accident »
Le remboursement leur sera directement versé par l'assurance. En aucun cas le club ne pourra se substituer à cette démarche, ni avancer les frais médicaux ou d'hospitalisation.

Article 5) En cas d'intempéries les entraineurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier les entraînements.

Article 6) La licence est le document attestant de votre appartenance à la discipline et au club. Elle peut être demandée lors des compétitions.

Article 7) **Tout athlète doit être respectueux des principes de notre CODE MORAL : la politesse, le respect, le contrôle de soi, l'amitié, la sincérité, la modestie, et le courage.**

Article 8) En déplacement, compétition, stages, les adhérents doivent accepter les consignes et les directives du club, sous l'autorité des accompagnateurs, pratiquants désignés ou des entraineurs diplômés d'état ou fédéral.

Article 9) Tout comportement en dehors de l'esprit du club pourra être sanctionné et en cas de faute grave (agression, détérioration de biens, vols, manquement au règlement intérieur) l'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée par le comité directeur.

Article 10) Tout oubli ou vols d'effets particuliers au sein des sites d'entraînements, stage et compétitions, ne sont pas sous la responsabilité de l'association.

Article 11) Nul ne peut prétendre au remboursement des cotisations en cas de départ temporaire, définitif ou de sanction.

Article 12) Nul ne peut prétendre au remboursement des frais de stage si l'annulation de participation n'est pas signalée, puis justifiée par écrit 72 heures avant la date effective du début de stage.

Article 13) En fin d'entraînement la sortie des athlètes mineurs ne peut être surveillée par le club. Les parents doivent respecter les horaires et être présents.

Horaires voir rubrique encadrement ci-après

Article 14) Les catégories

Les Catégories d'âge 2025

(valable jusqu'au 31 août 2025, ces catégories changeront le 1er septembre 2025)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
U23 / Espoirs	ES	2003 à 2005
U20 / Juniors	JU	2006 et 2007
U18 / Cadets	CA	2008 et 2009
U16 / Minimes	MI	2010 et 2011
U14 / Benjamins	BE	2012 et 2013
U12 / Poussins	PO	2014 et 2015
Éveil Athlétique	EA	2016 à 2018
Baby Athlé	BB	2019 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956
	M7	1955 - 1951
	M8	1950 - 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant

Article 15) Il est demandé aux athlètes de porter la tenue officielle du club lors des compétitions.

Article 16) En cas de refus d'autorisation d'intervention, chirurgicale, une notification de refus manuscrite devra impérativement être rédigée par les parents.

Article 17) L'athlète doit être présent et assidu à tous les entraînements, en cas d'absence, celui-ci doit prévenir son entraîneur par (tél, sms, mel).

Les dirigeants sont des bénévoles (association / loi 1901), ils sont à votre service mais non vos obligés.

Quelques consignes pour les licenciés mineurs.

- Le point de rendez-vous pour tous les entraînements est situé à l'entrée de la piste d'athlétisme
- Les parents sont tenus d'accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'au stade d'athlétisme et de venir les chercher au stade. Notre responsabilité n'est engagée qu'au moment de l'arrivée sur le **stade** d'athlétisme (et non sur le parking) et ceci en la présence des entraîneurs ou dirigeants.

Pour tout renseignement, vous pouvez rencontrer les entraîneurs du club sur le lieu d'entraînement ou contacter le club.

L'ENCADREMENT DE L'ECOLE DE DEMI-FOND & DE TRAIL

Catégories Éveil Athlétique,

Mélisande LEBLE

Formation en cours

Tél : 0692 87 32 80

Séances :

Vendredi de 18h00 à 19h00 au stade du Lycée St Paul 4

Catégories poussin(e)s

Fabien MOUTOU

CQP ALS option AGEE (Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression)

Tél : 0693 46 76 48

Séances :

Vendredi de 18h00 à 19h00 au stade du Lycée St Paul 4

Catégories benjamin(e)s, minimes, cadets

Luidgi LUCIAN

Licence STAPS : éducation motricité

Tél : 0693 33 69 36

Séances :

Lundi de 18h00 à 19h30 au stade du Lycée St Paul 4

Mercredi de 18h00 à 19h30 au stade Olympique de Saint Paul

Vendredi de 18h00 à 19h30 au stade du Lycée St Paul 4

Catégories cadets, juniors, espoirs, seniors

Hubert MOUTOU

Entraîneur national 2ème degré Demi-Fond

Entraîneur national 2ème degré -12 ans et – 16 ans

Entraîneur régional 1er degré Hors Stade

Encadrant sport santé bien être niveau 1

Certification préparateur physique

CQP ALS option AGEE (Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression)

CQP ALS option JSJO (Jeux sportifs et Jeux d'Opposition)

CQP APSPM (Activités Physiques Sur Prescription Médicale)

CQP ARPO (Activités de randonnées de proximité et d'orientation)

Animateur PIED : programme de prévention des chutes

Animateur Sports Santé

ANIMATEUR DU PROGRAMME MOOVE EAT : destiné et spécifiquement adaptés aux adolescents en surpoids, obèses ou à risque.

Tél : 0692 65 30 91

Séances :

Lundi de 18h00 à 20h00 au stade du Lycée St Paul 4

Mercredi de 18h00 à 19h30 au stade Olympique de Saint Paul

Vendredi de 18h00 à 20h00 au stade du Lycée St Paul 4

L'ENCADREMENT HORS STADE

RUNNING : route et trail :

Catégories seniors, masters

Antoine ODON :

Entraîneur régional 1er degré Hors Stade

Certification nutrition sportive

Tél : 0692 45 57 07

Séances :

Lundi de 18h00 à 20h00 lieu en fonction du programme d'entraînement

Mercredi de 18h00 à 20h00 au stade Olympique

Vendredi de 18h00 à 20h00 au stade du Lycée St Paul 4

Les lieux peuvent être modifiés en fonction du programme d'entraînement.



É C O L E
DEMI-FOND
T R A I L
N A T U R E
LA RÉUNION